

Numéro	CRCAC/ 2022-11-29/01
Date d'affichage	14/03/2023
Date de mise en ligne	14/03/2023

**Commission de la recherche du conseil académique de l'Université Paris 1  
Panthéon-Sorbonne**

-

**Délibération du 29 novembre 2022 portant approbation du procès-verbal de la séance  
du 11 octobre 2022**

La COMMISSION DE LA RECHERCHE DU CONSEIL ACADÉMIQUE de l'Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne,

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L.712-5 et L712-6-1 ;  
Vu les statuts de l'Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne, et notamment son article 19 ;  
Vu le règlement intérieur de l'Université Paris 1 Panthéon Sorbonne ;  
Vu l'arrêté n° 2021-40 du 14 janvier 2021 portant proclamation de l'élection de Madame Christine NEAU-LEDUC à la fonction de Présidente de l'Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne ;

Après en avoir délibéré,

APPROUVE le procès-verbal ci-après annexé de la séance de la commission de la recherche du conseil académique du 11 octobre 2022.

<b>Délibération CRCAC/2022-11-29/01</b>	
Nombre de membres en exercice (pour rappel)	40
Nombre de membres présents ou représentés	22
Nombre de refus de prendre part au vote	0
Nombre de pour	22
Nombre de contre	0
Nombre d'abstentions	0

Paris, le 10 mars 2023

La Présidente de l'Université  
Paris 1 Panthéon-Sorbonne

Christine NEAU-LEDUC

L'original de cette délibération est disponible dans les locaux de la direction des affaires juridiques et institutionnelles au centre Panthéon situé au 12, place du Panthéon, 75231 Paris.